

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 15.06.2023
Convocation faite
Le 01.06.2023

**Délibération
N°2023-06-094**

**Demande de subvention
au titre du programme
LEADER pour la conception
de deux salles d'échappée
game à CHARLEMONT,
Citadelle de GIVET**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : M. Richard CHRISMENT, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-06-090 jusqu'au point n°2023-06-102 et à partir du point n°2023-06-104), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOU (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{me} Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE jusqu'au point n° 2023-06-089 et au point n°2023-06-103), M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laure BARBE (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant que la création d'activités d'escape game à Charlemont, citadelle de GIVET (escape room et escape outdoor), permettant aux familles, groupes ou autres publics de découvrir le lieu et son histoire en s'amusant développera l'offre touristique,

Considérant que cette activité est prévue initialement pour être en intérieur et en extérieur,

Considérant que le projet global prévoit de remettre les salles en état au minimum selon les besoins identifiés pour le confort, la sécurité et le décor du jeu,

Considérant que le montant du projet de création et de conception de deux salles d'escape game (scénarios, accessoires et décors) et d'aménagement des espaces est estimé à 83 333 € HT,

Considérant que la Communauté souhaite présenter une demande de financement au titre du programme LEADER, le projet ayant déjà bénéficié d'une présentation lors du Comité de programmation LEADER du 21 mars 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **valide** le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	Montant € HT	Ressources attendues	Montant €	%
Création et conception de deux salles d'escape game (scénarios, accessoires et décors)	83 333,00	LEADER	53 333,12	64,00
---	---	Autofinancement	29 999,88	36,00
Total HT	83 333,00	Total HT	83 333,00	100,00

* **autorise** le Président à demander une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020,

* **approuve** le principe de compenser les financements publics qui n'auraient pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide publique,

* **donne délégation** au Président pour mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

